



# « Le rendez-vous de l'Homme et l'Animal » Festival du film de Lamotte-Beuvron (41) du vendredi 4 au dimanche 6 Octobre 2024



## ➤ **Préambule**

Tout participant s'engage à respecter le présent règlement.

## ➤ **Organisation, Dates**

Le festival du film de Lamotte-Beuvron « Le rendez-vous de l'homme et l'animal » est organisé par la Ville de Lamotte-Beuvron et aura lieu **du vendredi 4 au dimanche 6 octobre 2024**.

## ➤ **Thèmes**

Présentation et projection de films et documentaires français et étrangers, présentant la relation de l'homme avec la nature et les animaux sous toutes ses formes.

## ➤ **Droit d'inscription**

L'inscription au festival est gratuite, elle implique l'acceptation et le respect sans réserve des termes et dispositions du présent règlement.

## ➤ **Droits d'auteur - Promotion**

Le Festival ayant notamment pour but d'assurer la promotion des films qui y sont présentés, il prend à cet égard toute décision qu'il juge nécessaire.

- ✓ Média, télévision, site internet, réseaux sociaux :

Les ayants-droits des films cèdent au Festival sans contrepartie le droit de reproduction des photographies ou extraits TV (moins de 3min) de leurs films pour diffusion dans les publications et sur le site du Festival, dans la presse, pour les bandes annonces sur les chaînes de télévision et sur les réseaux sociaux...

- ✓ Droits d'auteur :

Les productions présentées dans le cadre de la compétition sont soumises aux textes de loi français régissant les droits d'auteur et la propriété intellectuelle. Les éléments utilisés dans les productions (vidéos, sonores, musicaux, graphiques ou autres), doivent être libres de droit. En cas de litige à ce sujet, La ville de Lamotte-Beuvron décline toute responsabilité civile ou pénale.

## ➤ **Responsabilité**

- ✓ Ne seront acceptées que les copies en parfait état de projection.
- ✓ Assurances/transport : Dans les deux cas (pré-sélection ou participation définitive au Festival), l'envoi des films est à la charge de l'expéditeur, ainsi que toutes taxes et honoraires afférents (Frais Transit et de Douanes). Il en est de même pour les frais d'assurance pour toutes les opérations de transit de la copie, ils sont à la seule charge du propriétaire du film.
- ✓ Le Festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés : les frais d'assurance uniquement pendant la durée du Festival et sur les lieux du Festival. En cas de perte ou de détérioration pendant le Festival, la responsabilité du Festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (certifiée par le formulaire décrivant l'état de copie).
- ✓ Les concurrents ayant envoyé la copie originale d'un film le font à leurs risques et périls, et l'organisation décline toute responsabilité (indemnisation) en cas de perte ou d'endommagement d'un support qui lui a été adressé.

## ➤ **Participation**

- ✓ La compétition est ouverte aux professionnels,
- ✓ Les participants s'engagent à ne pas utiliser de **contenus pouvant porter atteinte à la dignité humaine et animale** ou aux droits de tiers quels qu'ils soient,
- ✓ Les réalisateurs et ayants droits des films retenus s'engagent à ne pas retirer les films du programme du festival après son annonce officielle. (Programmation définitive 5 juillet 2024),
- ✓ Chaque réalisateur ou réalisatrice dont le film aura été sélectionné est invité à se rendre au Festival. Les réalisateurs et les réalisatrices présents pourront participer à des conférences de presse et à une rencontre avec le public à l'issue de chaque projection, à des tables rondes en présence des professionnels du cinéma. Les réalisateurs ne pouvant pas assister à la présentation de leur film sur

le Festival pourront désigner une personne ayant participé au film (protagoniste, auteur, producteur...) pour les représenter. L'organisation prendra à sa charge les frais d'hébergement et de restauration du participant au festival.

### ➤ **Présélection**

- ✓ Le Comité du Festival accepte en présélection les films en format DVD (zone 2 uniquement) accompagné du bulletin d'inscription,
- ✓ **La copie de pré-visionnage, avec le bulletin d'inscription sont à envoyer avant le 31 mai 2024, à l'adresse suivante :**  
**Mairie de Lamotte-Beuvron**  
**Festival du Film**  
**Service Développement**  
**41, Avenue de l'Hôtel de Ville**  
**41600 LAMOTTE-BEUVRON**
- ✓ Pour les films étrangers, le festival acceptera les films ayant une version française ou des sous-titres en français,
- ✓ Les films ayant un caractère publicitaire ou commercial ne seront pas retenus.
- ✓ Les films seront soumis à l'appréciation d'un comité de sélection qui établira la liste des films retenus en fonction de leur **qualité technique** (image, son, montage), **et artistique** (intérêt du sujet pour les documentaires, scénario, interprétation, musique pour les fictions), et plus généralement, la **qualité du projet global et de la démarche créative**.
- ✓ Le Comité de sélection confirmera par email la sélection officielle des films. Toute décision du comité de sélection est sans appel.

#### **IMPORTANT :**

**Les DVD envoyés pour la présélection sont conservés par le festival pour ses archives**

**Date limite d'envoi des DVD pour la présélection : 31 mai 2024**

### ➤ **Sélection**

- ✓ Le jury de la compétition sera constitué de professionnels issus des métiers de l'audiovisuel, de la communication et de personnalités locales et/ou nationales,
- ✓ Pour les films retenus, les éléments suivants devront être envoyés :
  - la copie de projection du producteur, doit être envoyé par disque dur, en format vidéo HDCAM, fichier DCP ou .mov (en PAL uniquement). Les DVD et Blue Ray ne seront pas acceptés pour les films sélectionnés,
  - 3 photos numériques en haute définition,
  - le CV et la filmographie du réalisateur,
  - un extrait du film d'une minute (fichier téléchargeable),
  - un dossier de presse comprenant au minimum le synopsis et le générique du film.
- ✓ Les films retenus ne doivent en aucun cas comporter de coupures publicitaires. Le Festival retournera les copies utilisées pour la projection.

#### **IMPORTANT :**

**Les films sont prêtés gratuitement au festival pendant toute sa durée**

**Date limite d'envoi des copies pour la projection : 31 août 2024**

### ➤ **Compétition – Remise des prix :**

- ✓ Le Festival est doté de prix répartis entre les différents lauréats, suivant les délibérations du jury et le palmarès établi sous la responsabilité de son Président. Cette décision est sans appel.
- ✓ Les documentaires et films inscrits au Festival participent à la compétition pour définir les récipiendaires du Prix du Festival, du Prix du Public et d'une éventuelle « Mention spéciale du Jury » si le jury n'arrive pas à départager deux films.
- ✓ Les prix seront attribués aux films et remis aux réalisatrices ou réalisateurs ou à leurs représentants.
- ✓ **Le logo du Festival du Film de l'Homme et de l'Animal devra figurer à la fin du générique de chaque film primé.**
- ✓ Les films primés pourront être re-projetés sur la commune de Lamotte-Beuvron jusqu'à la fin de l'année 2024.





**« Le rendez-vous de l'Homme et l'Animal »  
Festival du film de Lamotte-Beuvron (41)  
du vendredi 4 au dimanche 6 Octobre 2024**



**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Titre du film : .....

Réalisateur : .....

Année de production : .....

Pays d'origine : ..... Pays de tournage : .....

Durée : .....

Copie pré-visionnage :       DVD                                       lien vimeo.....

Copie de diffusion :         DVCAM                               fichier DCP HD                               fichier .mov

Inscrit par (Nom/Fonction/Adresse/Tél./Email) : .....

Société de production (Nom/Adresse/Tél./Email) : .....

Producteur (Nom/Adresse/Tél./Email) : .....

Réalisateur (Nom/Adresse/Tél./Email) : .....

Distributeur (Nom/Adresse/Tél./Email) : .....

A quels festivals le film a-t-il été présenté ? .....

Récompenses obtenues : .....

Le film a-t-il été diffusé en France ? ..... Par quelle chaîne de télévision ? .....

Résumé du film pour la publication dans le programme du Festival : .....

La copie de diffusion devra être renvoyée à : .....

*J'accepte sans réserve les conditions du règlement du festival « Le rendez-vous de l'Homme et de l'Animal »*

Date et signature

**RAPPEL :**

**Les DVD envoyés pour la présélection sont conservés par le festival pour ses archives**

**Date limite d'envoi des DVD pour la présélection : 31 mai 2024**

**Bulletin à renvoyer avec la copie de pré-visionnage à :**

Mairie de Lamotte-Beuvron  
Festival du film – Service Développement  
41, Avenue de l'Hôtel de ville  
41600 LAMOTTE-BEUVRON